

A.DIDIER BOISSONS
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 1 000 euros
Siège social : ZONE COMMERCIALE LE LIOU
05200 BARATIER
488 649 682 RCS GAP

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 18 MAI 2025

L'an 2025,
Le 18 mai,
A 15h,

Monsieur Stéphane DIDIER, demeurant Avenue Général de Gaulle 05200 EMBRUN,

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la Société A.DIDIER BOISSONS,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Mise à jour du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Suite au nouvel adressage de la Mairie, l'Associé Unique décide de mettre à jour le siège social du ZONE COMMERCIALE LE LIOU, 05200 BARATIER au 267 route des portes du Lac 05200 BARATIER à compter du 18/05/2026 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 267 route des portes du Lac 05200 BARATIER."

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
Stéphane DIDIER